Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_44-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-44

SEANCE DU Mardi 23 juin 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 11
Procuration(s) : 3
Votants : 14
Date de la convocation : mardi 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Hélène TOURNIER, Sébastien THEPOT, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Laura SERANDOUR Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) : *Gérard TOSSER, Isabelle CHESNIER, Yvon LE SCRAIGNE*

Procuration : *Gaëtan PEYREBESSE, Laura SERANDOUR, Philippe AUDRAIN*

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-44

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260623-2026_44-DE

OBJET : Adhésion à l'Agence Locale de L'Energie et du Climat du Centre Ouest Bretagne (ALECOB)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) accompagne les collectivités territoriales dans leurs démarches de transition énergétique et écologique. Elle met à disposition de ses adhérents une expertise technique et méthodologique afin de les conseiller dans leurs projets de maîtrise des consommations énergétiques, de rénovation du patrimoine bâti, de développement des énergies renouvelables et, plus largement, dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques en faveur de la transition écologique.

Afin de bénéficier de cet accompagnement pour les projets que la commune souhaite porter au cours du mandat, il est proposé d'adhérer à l'ALECOB. La cotisation annuelle est fixée à 1,20 € par habitant, soit 1 704 € par an sur la base de la population municipale de 1 420 habitants.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant l'intérêt pour la commune de Huelgoat de pouvoir bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de l'ALECOB dans la conduite de ses projets en matière de transition énergétique et écologique ;
Considérant que la cotisation annuelle est fixée à 1,20 € par habitant, soit un montant de 1 704 € pour la commune de Huelgoat sur la base de 1 420 habitants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE l'adhésion de la commune de Huelgoat à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) à compter de l'année 2026 ;
AUTORISE le Maire à procéder au règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 704 € et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/06/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

MAIRIE D'HUELGOAT (FINISTÈRE)